



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU 21 AOÛT 2023**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 21 août 2023, à 19 h.

Sont présents :  
Madame la conseillère Anne Scott  
Madame la conseillère Chantal Goyette  
Monsieur le conseiller Daniel Grenier  
Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy  
Monsieur le conseiller Kevin Vocino  
Madame la conseillère Mélanie Roldan  
Monsieur le conseiller Vincent Chatel

sous la présidence de monsieur le maire  
Normand Dyotte

Sont aussi présents :  
Monsieur Martin Lavoie, directeur général par intérim  
Me Pascale Synnott, greffière et directrice des Services juridiques  
Madame Nadia René, trésorière adjointe et cheffe de division, Comptabilité et finances du Service des finances  
Madame Geneviève Perreault, cheffe de division, Service de l'urbanisme

Est absente : Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 19 h 00.

**1. CONSEIL MUNICIPAL**

Le maire présente le PTI 2024-2025-2026 de 19 h 01 à 19 h 42.

**23-08-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

**1. CONSEIL MUNICIPAL**

1.1. Adoption de l'ordre du jour





1.2. Adoption du Programme triennal d'immobilisations  
2024-2025-2026

2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE SUJET À L'ORDRE  
DU JOUR**

3. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**23-08-02 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL  
D'IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026**

Considérant le rapport 2023-0245.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

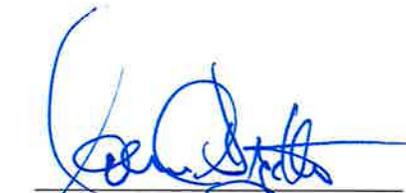
QUE soit adopté le Programme triennal d'immobilisations  
2024-2025-2026, lequel prévoit des dépenses d'immobilisations d'un  
montant de 56 886 311 \$ pour l'année 2024, et que le document explicatif  
de celui-ci soit publié et distribué à chaque adresse civique sur le territoire  
de la municipalité.

2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE SUJET À L'ORDRE  
DU JOUR**

Monsieur le maire Normand Dyotte invite les citoyens  
présents à la période de questions sur le sujet à  
l'ordre du jour.

3. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le sujet à l'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à  
19 h 46.

  
NORMAND DYOTTE  
Maire

  
PASCALE SYNNOTT, avocate  
Greffière et directrice

